

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

~~COTE 91-077~~
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 17 JUIN à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

10 JUIN 1991

DATE D'AFFICHAGE

10 JUIN 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mme LISION, CANDAU,
GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU, DINDINAUD,
Mme FONTAN, MM. MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN,
SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON
M. GUEZENNEC par M. DINDINAUD
M. LACOTTE par M. LE GUEUT
Mme PARROU par M. CANDAU

ABSENTS EXCUSES : M. ALCHEUR, ALONSO, BARRIERE, REVOLAT, TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 27

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1 - EXERCICE 1991

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal l'approbation d'une décision modificative de crédits N°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 1er Juin 1991,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la décision modificative de crédits N°1, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

IMPUTATIONS	DEPENSES	RECETTES	OBJET
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
940.31/6570	+ 6 000,00		Association Artisans Commerçants et usagers du
PORT			(4 Nautiques)
			3 000 F(90) prévu non
réglé			3 000 F (91)
970.00/669	- 356 000,00		Dépenses imprévues
940.31/6570	+ 100 000,00		Animation ROYAN (Jumping International)
930.5/831	+ 250 000,00		Prélèvement (pour ordre)
<u>INVESTISSEMENT</u>			
909.27/2147	+ 250 000,00		Machine à nettoyer les plages
909.5/23253	+ 130 175,00		Palais des Congrès Travaux de bâtiment
927.00/1150		+ 250 000,00	Prélèvement (pour ordre)
909.9/23258	+ 55 000,00		Local A.J.I.R.
			.../...

IMPUTATIONS	DEPENSES	RECETTES	OBJET
905.20/23202	+ 75 000,00		Travaux au restaurant de l'Aérodrome (BAR)
909.9/23258	+ 185 000,00		Travaux aux locaux PEEP et FCPE (Rue de l'Electricité)
903.1/23266	- 185 000,00		G.Scolaire La Clairière
904.99/23255	+ 47 000,00		Peinture Pelletan
906.91/2147	+ 10 000,00		Tondeuse (Camping)
925.0/10590	+ 26 400,00		Annulation titre Constructeur (PICHARD)
922.00/29	- 343 575,00		Dépenses imprévues
	=====	=====	
	+ 250 000,00	+ 250 000,00	

VIREMENTS DE CREDITS

903.6/23278	- 94 167,18		Transfert crédit travaux Bibliothèque
903.63/23209	+ 94 167,18		crédits (équipements Culturels)
900.00/21401	+ 23 000,00		Informatique Voirie
902.00/23202	- 23 000,00		Travaux assainissement
	=====		
	0		

.../...

BUDGET ANNEXE DU CAREL

Article 611 - Rémunération personnel temporaire	- 50 000,00
Article 8280 - Annulation de titres	+ 50 000,00
	=====
	0

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits
Ont signé au Registre
MM. Les Membres présents
Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 24 Juin 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT